

## Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée

Commission Locale de l'Eau

### Compte rendu de la réunion d'installation du 12 février 2004

Le jeudi 12 février 2004 s'est tenue à 18h à Oisy-le-Verger la réunion d'installation de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Sensée.

#### Etaient présents :

##### COLLEGE DES ELUS

Monsieur Ernest AUCHART, Maire d'Hannescamp

Monsieur Charles BEAUCHAMP, Président de l'Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée, Conseiller Général du Nord

Monsieur Michel BLONDEL, Conseiller Municipal de Saint-Léger

Monsieur Jules BOULET, Président du Syndicat des Faucardements de la Sensée, Adjoint au Maire de Wavrechain-sous-Faulx

Monsieur Marc CAMBRAY, Maire de Lécluse

Monsieur Michel CARON, Maire de Bouchain

Monsieur René CHARLET, Maire de Paillencourt

Monsieur Francis CORNU, Adjoint au Maire d'Oisy-le-Verger

Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Conseiller Général du Pas-de-Calais

Monsieur Jean-Pierre CUVILLIEZ, Maire de Saudemont

Monsieur Albert DESPRES, Conseiller Général du Nord, Maire de Roeux

Monsieur Gérard DUE, Président de la Communauté de Communes du Sud-Arrageois, Maire de Croisilles

Monsieur Michel FICHEUX, Maire d'Achiet-le-Grand

Monsieur Henri GAMEZ, Maire de Fressies

Monsieur Edmond GAZEL, Président du Syndicat Intercommunal de la Petite Hirondelle, Maire d'Ecourt-Saint-Quentin

Monsieur Jean-Claude GOETHALS, Maire de Saint-Léger

Monsieur Jean-Luc HALLE, Président du Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux, Maire d'Hamel

Monsieur Jean-Pierre LEGER, Maire d'Oisy-le-Verger

Monsieur Jean-François LEMAIRE, Maire de Palluel

Monsieur Daniel LEPOIVRE, Maire d'Etaing

Monsieur Jean-Claude MAIRE, Maire de Wavrechain-sous-Faulx

Monsieur André MARTIN, Maire de Tortequesne

Monsieur Patrick MASCLET, Maire d'Arleux

Monsieur Julien OLIVIER, Président du Syndicat Mixte pour la réhabilitation et l'aménagement de la Vallée de la Sensée, Maire de Marquion

Monsieur Gilles POULAIN, Maire de Brunémont

Monsieur Michel PRETTRE, Maire d'Aubencœur-au-Bac

Madame Maryvone RINGEVAL, Maire de Raillencourt-Sainte-olle

Monsieur Christian SANTERNE, Vice-Président de la Communauté de Communes OSARTIS, Maire de Rémy

Monsieur Jean SAVARY, Maire de Monchecourt

Monsieur Denis SLOMANIOWSKI, Adjoint au Maire d'Aubencœur-au-Bac

Monsieur Martial STIENNE, 1<sup>er</sup> Vice-Président de l'Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée, Conseiller Général du Pas-de-Calais

Monsieur René VERFAILLIE, Maire de Neuville Vitasse

Monsieur Alain WALLART, Maire de Féchain

#### COLLEGE DES USAGERS

Monsieur Thomas BATORI, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pas-de-Calais

Monsieur Christian BULOT, représentant la Chambre d'Agriculture du Nord

Monsieur Paul CAULIER, représentant les distributeurs d'eau

Monsieur Edouard COURTECUISSÉ, représentant la Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais

Monsieur Jean-Marc DELABRE, Président de l'Hôtellerie de Plein Air du Nord, représentant l'Hôtellerie de Plein Air

Monsieur Henri DELATTRE, représentant la Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Monsieur Pierre DEMAREST, Directeur de l'Agence d'Arras Compagnie Générale des Eaux, représentant les distributeurs d'eau

Monsieur Pierre GEUDIN, représentant la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord

Monsieur Gustave HERBO, Président du Comité 59/62 du Mouvement National de Lutte pour l'Environnement, représentant les Associations de défense de l'environnement

Monsieur Pierre HOUBRON, représentant la Fédération départementale des chasseurs du Pas-de-Calais

Monsieur Pascal LAGE, représentant l'Hôtellerie de Plein Air

Monsieur Hervé LEJOSNE, représentant les propriétaires riverains

Monsieur Jean-Pierre MARSON, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pas-de-Calais

Monsieur Marcelin PETIT, représentant les Associations de défense de l'environnement

Monsieur Daniel RENARD, Président du Comité départemental de la Fédération Française de Canoë-Kayak, représentant les activités sportives nautiques

Monsieur Philippe RENO, représentant les propriétaires riverains

Monsieur Philippe TRUFFAUX, représentant la Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais

Monsieur André URBANJA, représentant la Fédération du Pas-de-Calais pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Monsieur Jean-Claude VALIN, représentant la Fédération départementale des chasseurs du Pas-de-Calais

Monsieur Denis WEISS, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord

#### COLLEGE DES ADMINISTRATIONS

Madame Géraldine AUBERT, représentant le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Monsieur Jean-Paul BONNETAIN, représentant le Préfet du Pas-de-Calais

Monsieur Jean-Marc DEDOURGE, représentant le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)

Monsieur Dominique LECOCQ, représentant le Directeur du Conseil Supérieur de la Pêche

Monsieur Baptiste LEGAY, représentant le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Pas-de-Calais (DDAF 62) et la Mission Inter Services de l'Eau du Pas-de-Calais (MISE 62)

Monsieur Jacques LENFANT, représentant le Directeur Départemental de l'Équipement du Nord (DDE 59)

Monsieur Jean-Marie LOISEL, représentant le Chef du Service Navigation Nord - Pas-de-Calais et la Mission Inter Services de l'Eau du Nord (MISE 59)

Monsieur Fabien MARTIN, représentant le Directeur Régional de l'Environnement (DIREN)

#### Ont également participé :

Madame Michèle AMIOT, représentant la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN)

Monsieur André COURTECUISSÉ, représentant la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA)

Monsieur Daniel DUHEM, représentant l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Monsieur Fabrice THIEBAUT, animateur du SAGE de la Sensée

Absents, excusés :

COLLEGE DES ELUS

Monsieur Jean AVRONSAERT, Maire de Wancourt  
Madame Yvette BLANCHARD, Adjointe au Maire de Hem-Lenglet  
Monsieur Alain BOULANGER, Adjoint au maire d'Aubigny-au-Bac  
Monsieur Jean-Luc BOYER, Maire de Bourlon  
Madame Renée COMELLI, Maire de Pelves  
Monsieur Edmond CUVILLIEZ, Maire de Rumaucourt  
Monsieur Marcel DEPREUX, Maire de Baralle  
Monsieur Fernand DUMONT, Conseiller Général du Pas-de-Calais  
Madame Marie-Lyse DUPLOUY, Conseillère Municipale de Boiry-Sainte-Rictrude  
Monsieur Philippe GORGUET, Maire de Beaumetz les Cambrai  
Monsieur Georges GRANSART, Maire d'Iwuy  
Monsieur Roland GRIMALDI, Conseiller Général du Nord  
Monsieur Jean-Claude HOQUET, Maire d'Hermies  
Monsieur Jacques LABALETTE, Maire d'Adinfer  
Monsieur Henri MASCAUX, Maire de Bugnicourt  
Monsieur Daniel MATELSKI, Maire de Sapignies  
Monsieur Arnold NORMAND, Maire de Roeux  
Monsieur Olivier PROUVOST, Maire de Bienvillers  
Monsieur Bernard QUANDALLE, Vice-Président de la Communauté Urbaine d'Arras, Conseiller Régional  
Monsieur Pierre ROUSSEZ, Maire d'Henin sur Cojeul  
Madame Régine SPLINGARD, Conseillère Régionale  
Monsieur Didier TASSEL, Maire de Fressain  
Monsieur René VITEZ, Maire de Doignies

COLLEGE DES USAGERS

Monsieur Jean-Marie BARAS, représentant la Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  
Monsieur Daniel BARBIEUX, représentant la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord  
Monsieur Alain FAUQUET, représentant le Comité Régional du Tourisme  
Monsieur Michel HUART, représentant les activités sportives nautiques  
Monsieur Dominique RICHE, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord  
Monsieur Bernard SANDRAS, représentant le Comité Régional du Tourisme  
Monsieur Christian SOYEZ, représentant la Chambre d'Agriculture du Nord  
Monsieur Daniel VANTOUROUX, représentant la Fédération du Pas-de-Calais pour la pêche et la protection du milieu aquatique

COLLEGE DES ADMINISTRATIONS

Monsieur le Préfet du Nord  
Madame la Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Pas-de-Calais  
Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales du Nord  
Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement du Pas-de-Calais  
Monsieur le Directeur de l'Agriculture et de la Forêt du Nord  
Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services départementaux de l'Éducation Nationale du Nord

M. Jean-Paul BONNETAIN, représentant le Préfet du Pas-de-Calais ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence à cette réunion d'installation officielle de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée.

M. BONNETAIN poursuit en présentant brièvement et successivement le bassin versant de la Sensée ainsi que le SAGE de la Sensée.

Il souligne la création de l'Institution et son rôle pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée. En vue d'assurer les études et les travaux hydrauliques sur ce bassin, les Conseils Généraux du Nord et du Pas-de-Calais se sont associés en 1987 au sein de l'Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée.

En 1992, un contrat de rivière a vu le jour, issu de la volonté des collectivités territoriales d'engager une démarche de concertation sur la définition d'un programme de travaux et la mise en valeur de la Vallée de la Sensée.

Le contrat étant arrivé à terme et compte tenu de l'urgence des mesures à prendre tant pour les cours d'eau que les étangs, M. Charles BEAUCHAMP a souhaité la mise en œuvre d'un SAGE sur la Sensée.

Le périmètre du SAGE, défini en étroite concertation entre les services de l'Etat, de l'Agence de l'Eau et de l'Institution a été fixé par arrêté interpréfectoral le 14 janvier 2003 : 134 communes sont concernées, dont 37 dans le Nord et 97 dans le Pas-de-Calais.

La composition de la CLE a, quant à elle, été fixée par arrêté interpréfectoral le 12 janvier 2004.

M. FICHEUX remarque qu'il aurait souhaité que les exploitants agricoles soient représentés au sein de cette instance.

M. BONNETAIN répond à sa requête en précisant d'une part que les exploitants sont représentés par les chambres d'agriculture et d'autre part qu'un siège supplémentaire au sein du collège des usagers signifiait un de plus au sein du collège des administrations et deux pour celui des élus. La CLE révèle déjà un nombre suffisamment important de membres. Par ailleurs, ils pourront participer pleinement à l'élaboration du SAGE en intégrant les différents groupes de travail.

M. BONNETAIN présente l'ordre du jour, et rappelle qu'à l'issue de l'élection du président de la CLE, le président nouvellement élu assurera par la suite la présidence de cette réunion.

#### Ordre du jour :

- 1 / Rappel du contexte législatif et de la démarche SAGE par Michèle AMIOT et Géraldine AUBERT
- 2/ Présentation du contexte par M. BEAUCHAMP et des caractéristiques et problématiques du bassin par M. THIEBAUT
- 3/ Le SAGE de la Sensée par M. THIEBAUT
- 4/ Election du président de la CLE dirigé par M. BONNETAIN
- 5/ Adoption du règlement intérieur de la CLE
- 6/ Désignation des Commissions Thématiques et de leurs présidents
- 7/ Désignation de la Commission Permanente

---

### **1/ Rappel du contexte législatif et de la démarche SAGE**

#### Présentation de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 par la DIREN (Mme Michèle AMIOT)

Cette loi met en avant trois grands principes le premier étant que l'eau et les milieux aquatiques font partie du patrimoine commun de la nation.

Le deuxième principe est la notion de gestion intégrée des milieux et des usages c'est-à-dire la prise en compte de tous les milieux, de tous les usages et de tous les intervenants y compris le public dans la gestion des milieux aquatiques.

Le troisième principe est la notion d'une gestion pérenne et institutionnalisée qui définit le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et le schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

#### Présentation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) par la DIREN (Mme Michèle AMIOT)

Le SDAGE est défini à l'article 3 de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 comme étant un schéma qui fixe les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource.

Toutes les décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendues compatibles avec les dispositions contenues dans ce schéma et les autres décisions administratives qui ne sont pas directement liées à l'eau doivent prendre en compte le SDAGE.

Ce document est donc la référence en matière d'aménagement du territoire et nul ne doit l'ignorer.

Sur le territoire national, il existe six grands bassins sur lesquels ont été bâtis les six SDAGE, dont celui du bassin Artois-Picardie.

A compter de la sortie de la loi en janvier 1992 chaque bassin a eu 5 ans pour réaliser le document SDAGE.

Le SDAGE Artois-Picardie s'articule autour de six grands thèmes :

- le thème consacré à « l'élaboration » retrace les grandes étapes du SDAGE
- « l'état des lieux » présente un bilan de l'état des milieux sur notre bassin
- « les orientations générales » montrent les grandes lignes vers lesquelles nous devons tendre
- la partie consacrée aux dispositions constitue le point fort du document puisqu'elles donnent des indications sur les actions à mettre en œuvre pour protéger les milieux aquatiques
- « les données juridiques et réglementaires » contiennent la liste de tous les arrêtés et décrets sur lesquels le SDAGE a été élaboré
- « les données économiques » présentent une évaluation des coûts d'investissement des principales mesures du SDAGE

La partie consacrée aux dispositions contient 80 actions réparties en six thèmes et qui donnent des indications sur la politique de l'eau à mener pour les 15 ans à venir.

Dans le thème consacré à la gestion intégrée, le SDAGE donne des indications sur les unités de référence (ou secteurs) où des SAGE potentiels peuvent être définis. Le SDAGE avait prédéfini 14 unités de référence.

Le SDAGE Artois-Picardie a fait l'objet d'une série d'approbation. Il a d'abord reçu un avis favorable du Comité National de l'Eau, puis du comité de bassin et enfin il a fait l'objet d'un arrêté préfectoral le 20 décembre 1996 avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> décembre 1996. Le document du SDAGE a été largement diffusé et chaque commune du bassin en a reçu un exemplaire.

#### Présentation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux par l'Agence de l'Eau Artois Picardie (Mme Géraldine AUBERT)

Le SAGE est défini à l'article 5 de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 comme étant un document fixant les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection des eaux souterraines et superficielles ainsi que des zones humides.

Une fois approuvé, les décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendues compatibles avec ce schéma et les autres décisions doivent le prendre en compte.

Une fois approuvé, le SAGE est un document opposable à l'administration mais pas au tiers.

L'élaboration d'un SAGE s'articule autour de trois phases principales :

- la phase préliminaire qui aboutit à la délimitation du périmètre et à la constitution de la CLE

- la phase d'élaboration au cours de laquelle le document est réalisé et approuvé par les différentes instances (communes concernées, conseils généraux et régionaux, chambres consulaires publiques)
- la phase de mise en œuvre et de suivi qui correspond à la communication et à la sensibilisation des acteurs du sage des nouveaux enjeux et objectifs à atteindre sur le territoire du SAGE ainsi qu'à la réalisation des travaux préconisés par celui-ci.

Il est important de maintenir tout au long de l'élaboration d'un SAGE la sensibilisation et la concertation.

Le rôle de la CLE est essentiel puisque c'est une instance de délibération et de consultation mais elle n'a pas de moyens de financement propres et doit donc les rechercher.

Le document du SAGE comprend un état des lieux et un diagnostic, des orientations de gestion et d'aménagement, des documents graphiques et des programmes d'action en matière de communication destinés à promouvoir les nouvelles responsabilités des acteurs de l'eau.

Les décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec les prescriptions du SAGE. Si les enjeux le justifient et si elles sont acceptées par la majorité des membres de la CLE, ces prescriptions peuvent être plus fortes que la réglementation nationale. On entend par décisions administratives dans le domaine de l'eau, par exemple les autorisations au titre de la « loi sur l'eau ».

#### L'état d'avancement des SAGE au niveau du bassin Artois-Picardie et les financements (par Géraldine AUBERT)

Au niveau du bassin Artois-Picardie sept SAGE sont actuellement en cours d'élaboration, un SAGE a été approuvé (le Boulonnais). Quatre SAGE sont en émergence c'est-à-dire qu'ils sont dans la phase préliminaire de définition du périmètre et de constitution des membres devant siéger dans la CLE.

Deux ont déjà leur périmètre fixé par arrêté et sont en attente de la signature de l'arrêté fixant la composition de la CLE.

Chacun de ces SAGE a défini une structure porteuse représentative de toutes les communes du périmètre du SAGE et susceptible de jouer le rôle de maître d'œuvre de la CLE.

Le bassin se situe bien par rapport à la moyenne nationale puisque sur l'ensemble du territoire 16 SAGE sont dans leur phase de mise en œuvre et de suivi de leurs orientations et une centaine en cours d'élaboration.

Au niveau des financements, il est important de signaler que même si certaines instances apportent des subventions tout au long de l'élaboration d'un SAGE, 20% minimum devront être à la charge de la structure porteuse du SAGE.

#### 2/ Présentation du contexte par M. BEAUCHAMP et des caractéristiques et problématiques du bassin par M. THIEBAUT

##### Le contrat de rivière (par M. BEAUCHAMP)

Les programmes de travaux qui furent confiés à l'Institution s'inscrivaient essentiellement dans le cadre du contrat de rivière Sensée. Signé en 1992 par une cinquantaine de communes riveraines des cours d'eau, il prit définitivement fin en 2001. Ce contrat devait :

- contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux de la Sensée et de ses affluents,
- conforter les actions promues notamment dans les domaines de l'hydraulique,
- compléter ce programme par un ensemble d'actions et d'aménagements piscicoles, paysagers, récréatifs et touristiques.

Le Contrat a rempli ses objectifs à hauteur de 70%, principalement avec le désenvasement des étangs de Tortequesne, Lécluse et Hamel, la création d'un décanteur à Tortequesne, des travaux de défense de berges de cours d'eau, la création et la diffusion de la gazette de la Sensée, ... soit 3,7 millions d'euros dépensés en l'espace de 9 ans.

### **Le dernier Comité de rivière du 22 décembre 2000 (par M. BEAUCHAMP)**

Conformément aux décisions adoptées par cette assemblée à l'unanimité, il revient aux collectivités locales compétentes de poursuivre le travail entrepris en procédant aux aménagements hydrauliques nécessaires sur la rivière Sensée et ses affluents sur la base d'une étude hydraulique globale.

Il a également été décidé que l'Institution subsisterait et qu'elle poursuivrait ses activités avec comme objectifs :

- la réalisation du confortement des berges de la Marche Navire sur la commune de Tortequesne, (travaux réalisés en novembre 2002) ;
- la réalisation des travaux d'aménagements de l'ancien lit de la Sensée situé sur les communes d'Aubencheul-au-Bac et d'Aubigny-au-Bac (projet en cours de réalisation) ;
- la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée ;
- la réalisation de l'étude hydraulique globale sur le bassin versant de la Sensée, qui a débuté le 8 décembre 2003, qui s'achèvera dans 4 ans et qui servira de base de travail pour le SAGE de la Sensée. (coût global de l'étude 716 600 € TTC ; montant des prestations confiées au bureau d'études HYDRATEC 468 592 € TTC ; 240 008 € TTC prévus pour l'achat et l'installation des appareils de mesure)

### **Volonté des élus de l'Institution (par M. BEAUCHAMP)**

Un SAGE de la Sensée a semblé, aux élus de l'Institution, être l'outil le plus adapté. Ces élus se sont fortement impliqués pour qu'un SAGE puisse voir le jour :

- février 2001 : rencontre du Préfet de Région

- juin et juillet 2002 : sollicitation des Conseils Généraux afin que l'Institution devienne la structure porteuse de ce SAGE et qu'elle puisse participer à son élaboration. Cela signifie concrètement qu'aucune participation financière ne sera demandée aux communes pour créer cette structure nécessaire à la mise en œuvre du SAGE, d'où des économies pour les communes et un gain de temps considérable. L'Institution assurera la maîtrise d'ouvrage des études, des animations préconisées dans le cadre du SAGE, mais son implication ne doit pas la conduire à assurer ultérieurement la maîtrise d'ouvrage des travaux qui en découleront. Les aménagements devront être engagés à l'initiative des collectivités locales compétentes, conformément aux décisions du dernier Comité de Rivière. Ces collectivités pourront bénéficier de subventions des politiques de droit commun des départements.

- septembre et octobre 2002 : neuf réunions pour informer et sensibiliser les élus et les usagers sur la nécessité de la mise en œuvre d'un SAGE pour la Sensée.

- 14 janvier 2003 et 12 janvier 2004 : signatures respectives des arrêtés interpréfectoraux fixant le périmètre et la composition de la CLE.

M. BEAUCHAMP conclue son exposé en précisant que le chargé de mission de l'Institution, M. THIEBAUT, recruté en novembre 2001, a pour missions, sous l'autorité du président de l'Institution, d'une part d'assurer le suivi de l'étude hydraulique globale et d'autre part d'être l'animateur du SAGE de la Sensée. A cet égard il est tenu de préparer, organiser et animer les réunions de la CLE et des groupes de travail. Il se doit d'être un interlocuteur disponible pour tous les acteurs du SAGE et du bassin. C'est la personne pivot à l'écoute des questions/suggestions/remarques de chacun concernant le SAGE, les dates de réunions, les études menées, ....

Coordonnées : Fabrice THIEBAUT

☎ 03 27 98 20 60 / fax 03 27 97 06 67 / E-mail : [institution5962sensee@yahoo.fr](mailto:institution5962sensee@yahoo.fr)

Adresse : Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais

*pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée*

*Trade Center*

*100 rue Pierre Dubois*

*59500 DOUAI*

## Caractéristiques et problématiques du bassin versant de la Sensée par M. THIEBAUT

M. THIEBAUT expose brièvement à l'assemblée les caractéristiques du bassin, à savoir :

- sa localisation au sein de la région, sa superficie (856 Km<sup>2</sup>), son réseau hydrographique (la Sensée amont et aval ; ses affluents : Trinquise, Cojeul, Agache, Hironnelle, Petite Hironnelle, Navillé Tortue, la Ravine et le fossé de Paillencourt),
- la population : 134 communes, environ 98000 habitants,
- les activités socio-économiques : un bassin se distinguant surtout par une activité agricole dynamique gérant presque la totalité de la superficie du bassin (SAU = 78% de la superficie totale)
- l'importance des activités touristiques et des loisirs,
- les milieux naturels : 3000 hectares d'étangs et de marais, la vallée de la Sensée déclarée Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Sont ensuite énumérées les principales problématiques du bassin qui justifient la mise en œuvre d'un SAGE pour la Sensée :

- ✚ **Forte attraction de la Vallée pour le tourisme et les loisirs**, se traduisant par un développement anarchique de l'Habitat Léger de Loisirs et par une pression anthropique élevée sur l'environnement
- ✚ **Fortes sollicitations de la nappe en vue d'exploiter l'eau souterraine à des fins multiples**
- ✚ **Erosion des sols due à un problème naturel d'instabilité structurale conjugué à des pratiques culturelles d'agriculture intensive**
- ✚ **Risques d'inondations locales et de coulées de boues**
- ✚ **Insuffisance en eau en période d'étiage pour la rivière Sensée aval**
- ✚ **Risques de pollutions de la nappe par les nitrates, les produits phytosanitaires et autres substances**
- ✚ **Insuffisance générale de l'assainissement des communes et des Habitats Légers de Loisirs**

### 3/ Le SAGE de la Sensée par M. THIEBAUT

#### ❖ Etat d'avancement du SAGE de la Sensée

L'établissement d'un SAGE se décrit selon 3 phases : la phase préliminaire, celle d'élaboration puis celle de mise en œuvre. Les arrêtés interpréfectoraux fixant le périmètre et la CLE étant signés, le SAGE de la Sensée amorce sa phase d'élaboration, qui se décompose en 6 séquences successives :

- Etat des lieux : recueil des données
- Diagnostic global : synthèse des données, analyse des problèmes
- Tendances et scénarios : mis au point de scénarii en analysant les objectifs, les enjeux et les risques
- Choix de la stratégie : choix d'un scénario en tenant compte des aspects écologiques, paysagers, économiques,....
- Les produits du SAGE : formalisation des objectifs par la définition d'orientations de gestion et d'aménagement, la réalisation de tableaux de bord et la création d'un volet communication.
- Validation du document par la CLE

#### ❖ Etude Hydraulique Globale

Après un bref rappel du contexte sont exposés les principaux objectifs de cette étude :

- acquérir de nouvelles connaissances par la mise en place et l'exploitation d'un réseau de mesures quantitatives et qualitatives (exploité pendant 3 ans)
- analyser et comprendre le fonctionnement hydraulique du bassin versant
- définir un programme de restauration et d'aménagements des cours d'eau
- proposer des solutions concrètes aux problèmes auxquels sont confrontés les habitants (inondations locales, coulées de boues, ...)

L'étude comporte 6 parties :

1. Proposition d'une action pilote sur l'amont du bassin pour la lutte contre l'érosion des sols et les ruissellements.
2. Mise en place d'un réseau de mesures qualitatives et quantitatives sur les cours d'eau et les nappes et création d'un tableau de bord.
3. Analyse du fonctionnement hydraulique du bassin.
4. Modélisation du fonctionnement du bassin.
5. Définition d'aménagements et proposition d'outils de gestion (plan d'entretien et de gestion des cours d'eau, réalimentation de la Sensée aval, plan de gestion coordonnée des niveaux des eaux)
6. Synthèse.

M. THIEBAUT apporte des précisions quant au déroulement de l'étude. Le bureau d'études HYDRATEC, basé à Paris, a été retenu en juillet 2003 pour réaliser cette étude. L'étude a officiellement démarré le 8 décembre 2003. Les deux premières parties sont lancées depuis cette date. Le réseau de mesure sera mis en place dans le courant de cette année 2004 et sera exploité sur une durée de 3 ans. Les parties 4, 5 et 6 débiteront quant à elles en 2007 et 2008.

❖ Réalisation du Porter à connaissance du SAGE

Un décret relatif à la mise en œuvre des SAGE fait obligation à l'Etat de fournir au président de la CLE les données et les connaissances dont il dispose dans le domaine de l'eau sur le périmètre du SAGE. La DIREN s'est chargée de regrouper et de mettre en forme ces informations au travers un document appelé le Porter à Connaissance du SAGE de la Sensée. Ce document est destiné aux membres de la CLE et des groupes de travail. Il s'avèrera très utile pour dresser l'état des lieux.

❖ Perspectives et proposition d'une méthodologie de travail

Les deux premières étapes de l'élaboration d'un SAGE consistent à dresser un état des lieux et de réaliser un diagnostic global des milieux et des usages. Au lieu d'avoir deux étapes bien distinctes, il serait judicieux de travailler en même temps sur l'état des lieux et le diagnostic.

Dès la première réunion des commissions thématiques, un bilan des données sera réalisé en vue de déterminer si des investigations supplémentaires devront être menées.

Sera également effectué le point sur les dispositions du SDAGE préconisant des actions à mener au sein des SAGE.

Un animateur d'un SAGE déjà élaboré et approuvé pourrait intervenir pour nous présenter des opérations menées sur leur territoire sur une problématique bien particulière : érosion des sols, inondations par remontées de nappe, l'Habitat Léger de Loisirs...

Il peut être envisagé au sein d'une commission thématique de créer des comités restreints (une dizaine de personnes) pour travailler en petit groupe sur un thème bien précis.

❖ Projets

1. Création d'un site internet dédié au SAGE. Alors que le SAGE entame sa phase d'élaboration, il apparaît nécessaire de poursuivre les actions d'information déjà engagées autour de ce projet et de les diversifier. Un site internet constituera un appui supplémentaire à l'animation du SAGE et à la diffusion d'information.
2. Dans sa disposition C2, le SDAGE Artois-Picardie recommande que soit réalisé au sein de chaque SAGE un inventaire des zones humides. Une stagiaire, recrutée au sein de l'Institution s'attachera à cette mission à partir du 5 avril pour une durée de 5 mois.
3. Création par les scolaires d'un logo pour le SAGE de la Sensée
4. La disposition F5 du SDAGE préconise que soient mises en place des actions d'information et de sensibilisation des scolaires sur le fonctionnement global des écosystèmes aquatiques et leur protection. La présence de canaux sur le territoire suggère l'utilisation d'une péniche pour accueillir les scolaires et les animations.

Ces différents projets devront bien évidemment être validés par la commission thématique concernée.

#### 4/ Election du président de la CLE

M. BONNETAIN, représentant le Préfet du Pas-de-Calais coordonnateur du SAGE de la Sensée, a dirigé l'élection du président de la CLE.

M. BEAUCHAMP, candidat unique, a été élu président de cette commission avec 17 voix sur 25 (2 voix pour des non-candidats et 6 abstentions).

#### 5/ Adoption du règlement intérieur de la CLE par M. BEAUCHAMP

M. BEAUCHAMP, en tant que président de la CLE, interpelle l'assemblée en vue de recueillir des remarques, des suggestions quant au contenu du règlement.

Messieurs COURTECUISSÉ et FICHEUX expriment leur désaccord sur la représentativité des usagers au sein de la Commission Permanente. Ils souhaiteraient qu'un représentant du monde agricole siège au sein de cette instance. Après consultation de l'assemblée, cette suggestion est acceptée.

Le projet de règlement intérieur de la CLE est ensuite adopté à l'unanimité.

#### 6/ Désignation des Commissions Thématiques et de leurs présidents par M. BEAUCHAMP

M. BEAUCHAMP rappelle l'intitulé des 4 commissions thématiques proposées ainsi que les thèmes qui seront abordés lors des réunions de ces groupes de travail.

Il s'agit :

☞ de la Commission Thématique N°1 « *Gestion et Protection de la ressource en eau souterraine* »

Thèmes abordés : - la qualité de l'eau

- les prélèvements excessifs
- les inondations par remontée de nappes

☞ de la Commission Thématique N°2 « *Les cours d'eau et les milieux aquatiques* »

Thèmes abordés : - l'assainissement des communes et de l'habitat léger de loisirs

- la qualité des eaux superficielles
- le fonctionnement du réseau hydraulique
- les zones humides / le patrimoine faunistique et floristique
- l'entretien des cours d'eau
- la maîtrise des usages

☞ de la Commission Thématique N°3 « *L'érosion des sols* »

Thèmes abordés : - l'érosion des sols

- les inondations par ruissellement / les coulées de boues

☞ de la Commission Thématique N°4 « *Information et sensibilisation* »

Après recueil de l'avis de l'assemblée, les 4 commissions thématiques proposées sont adoptées à l'unanimité.

Suite à l'analyse des fiches de candidature retournées, 3 personnes se sont portées volontaires pour assurer la présidence d'une commission. Ce sont :

- pour la Commission N°1, M. DUE, Maire de Croisilles et Président de la Communauté de Communes du Sud Arrageois.

M. BEAUCHAMP rappelle que plusieurs communes du secteur du Sud Arrageois étant régulièrement touchées par des inondations par remontées de nappe, la communauté de communes a engagé une étude afin de solutionner ce problème. Il semble par conséquent judicieux que M. DUE assure cette présidence.

- pour la Commission N°2, **M. POULAIN**, Maire de Brunémont.  
La commune de Brunémont étant située au cœur de la Vallée de la Sensée, M. POULAIN est particulièrement sensible aux problèmes abordés dans cette commission.
- pour la Commission N°3, **M. BLONDEL**, Conseiller Municipal de Saint-Léger.  
Saint-Léger fut victime en mai 2000 de coulées de boues. M. BLONDEL s'est par la suite fortement investi pour éviter qu'un évènement de ce type n'affecte à nouveau les habitants. Il a par ailleurs sollicité le président de l'association départementale des maires du Pas-de-Calais ainsi que le préfet pour siéger en tant que titulaire au sein de la CLE. Devant son implication et sa motivation, M. BEAUCHAMP soutient sa candidature.

L'assemblée n'ayant pas émis d'avis défavorable, ces 3 personnes sont désignées présidents des commissions concernées.

Lors de cette séance, seul **M. CARON**, Maire de Bouchain, s'est porté candidat pour assumer la présidence de la 4<sup>ème</sup> commission. A l'unanimité, sa demande est acceptée par l'ensemble des membres de la CLE.

### 7/ Désignation de la Commission Permanente

Avant d'aborder la composition de la Commission Permanente de la CLE, M. BEAUCHAMP évoque le rôle de cette instance : suivre de façon plus étroite les travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration du SAGE et aborder de manière plus approfondie une problématique particulière qui viendrait à être posée.

Un projet de composition a été proposé dans le règlement intérieur de la CLE. Lors de l'adoption de ce document, il a été suggéré par Messieurs COURTECUISSÉ et FICHEUX qu'un représentant des agriculteurs siège au sein de cette commission. Cette suggestion fut acceptée précédemment par l'ensemble des membres de la CLE.

La Commission Permanente, nouvellement modifiée, est adoptée à l'unanimité par la CLE. Elle est composée de 15 membres :

- le Président de la CLE et les quatre présidents des commissions thématiques
- 3 membres du collège des élus. Il s'agit de M. STIENNE, Conseiller Général et Vice-Président de l'Institution et de M. OLIVIER, Conseiller Général, Secrétaire de l'Institution et Président du Syndicat Mixte pour la réhabilitation et l'aménagement de la Vallée de la Sensée. Ces élus du Pas-de-Calais s'étant fortement impliqués pour qu'un SAGE s'engage sur la Sensée, il semble logique qu'ils siègent au sein de cette commission. M. MASCLET, Maire d'Arleux, Conseiller Régional et Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Douaisis demeure le 3<sup>ème</sup> membre.
- 4 membres du collège des usagers
  - Un représentant des pêcheurs ; après concertation est désigné pour assumer cette fonction le représentant de la fédération de pêche du Nord
  - Un représentant des chasseurs ; est désigné le représentant de la fédération des chasseurs du Pas-de-Calais
  - Un représentant des agriculteurs ; est désigné le représentant de la chambre d'agriculture du Pas-de-Calais
  - Un représentant des associations de défense de l'environnement

- 3 membres du collège de l'Etat
  - Un représentant de la DIREN Nord - Pas-de-Calais
  - Un représentant de l'Agence de l'Eau Artois - Picardie
  - Un représentant des MISE ; est désigné le représentant de la MISE 62